

Soudan du Sud

À supposer que les négociations de paix en cours au Kenya aboutissent à un accord de paix global, l'UNHCR entend poursuivre les objectifs suivants en 2005 :

- contribuer à la mise en place de conditions propices au retour des réfugiés et des PDI ;
- veiller à ce que le rapatriement librement consenti des réfugiés et le retour des PDI au Soudan du Sud ait lieu dans la dignité et la sécurité ;
- garantir une protection internationale aux populations de retour et aux PDI ;
- contribuer à l'effort d'assistance humanitaire, notamment pour répondre aux besoins des femmes, des personnes âgées, des enfants et des adolescents réfugiés ou déplacés à l'intérieur du territoire ;
- se concerter et coopérer avec les autorités locales, les agences des Nations Unies et les ONG en vue de mettre en œuvre l'approche des « 4 R » (Rapatriement, Réintégration, Réhabilitation et Reconstruction) et de faciliter ainsi la mise en place de solutions durables.

En 2004, les pourparlers de paix entre le Gouvernement du Soudan et l'Armée/le Mouvement populaire de libération du Soudan (A/MPLS), menés à Naivasha sous l'égide de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), ont abouti à des accords historiques, qui s'appuyaient sur le protocole de Machakos, conclu en juillet 2002, sur le protocole relatif aux mesures de sécurité signé en septembre 2003 et sur les protocoles ultérieurs concernant les ressources et la répartition des pouvoirs.

La conclusion de l'accord de paix offrira des perspectives de rapatriement librement consenti à plus de 600 000 réfugiés originaires du Soudan du Sud résidant actuellement dans des camps, des zones d'installation et des agglomérations semi-urbaines en Érythrée, en Éthiopie, au Kenya, en Ouganda, en République démocratique du Congo (RDC), en République centrafricaine (RCA) et en Égypte.

Le rapatriement des réfugiés devrait coïncider avec un mouvement de retour des personnes déplacées à l'intérieur du pays, celles-ci quittant les régions du nord pour rallier les régions du sud. Des retours de PDI devraient également avoir lieu à l'intérieur des régions méridionales. L'UNHCR prévoit une opération de rapatriement pluriannuelle, fondée sur un chiffre prévisionnel initial de 150 000 retours sur 18 mois (à partir de la fin de l'année 2004). Le plan des Nations Unies pour les retours durables vise à prodiguer une assistance aux communautés, sans opérer de distinction entre les différentes catégories de bénéficiaires : réfugiés, PDI et communautés d'accueil dans les zones de retour. Au titre de l'effort commun des Nations Unies, l'UNHCR entend venir en aide aux PDI qui regagnent les mêmes communautés que les réfugiés.

À la fin de l'année 2004 et au début de l'année 2005, l'UNHCR s'attachera à consolider sa présence dans le sud, avec l'objectif spécifique d'accroître la capacité d'absorption des communautés d'accueil dans certaines zones de retour, tout en répondant aux besoins des personnes rentrées par leurs propres moyens. Certaines activités de réintégration, portant sur l'éducation, la santé, l'eau et l'assainissement, seront considérés comme prioritaires. L'UNHCR a ouvert des bureaux à Jumba, Rumbek et Yei et prévoit d'ouvrir d'autres bureaux à Kajo Keji, Kapoeta, Malakal et Yambio en 2005. Au Kenya, des groupes d'appui logistique seront implantés à Lockichoggio et à Port-Soudan. L'UNHCR ouvrira également un bureau de liaison à Nairobi. L'Organisation entend créer, par l'intermédiaire de son personnel de terrain, des conditions propices au retour en suivant les conditions de vie des personnes rentrées par leurs propres moyens, en s'assurant du caractère volontaire des retours, en cernant les problèmes de protection et en constituant des réseaux et des dispositifs locaux de protection pour y remédier.

Le concept des « 4 R » guidera la recherche de solutions durables en faveur des populations de retour. Cette approche concertée servira de fondement aux programmes à moyen et à long terme et

permettra ainsi de constituer des capacités locales ou de les renforcer, d'encourager la participation communautaire et d'appuyer la bonne gouvernance locale. L'approche des « 4 R » favorisera également les efforts de consolidation de la paix, de réconciliation et de prévention des conflits. Au titre du processus de la Mission d'évaluation conjointe et au nom des Nations Unies, l'UNHCR codirige avec la Banque mondiale le groupe 7, qui traite de la protection sociale et des moyens d'existence. Ce groupe se consacre également aux questions de déplacement, ainsi qu'au processus de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR). L'UNHCR participe également au groupe 2, qui traite de la supématie du droit.

Du fait de l'insuffisance des financements accordés à l'opération au Soudan du Sud en 2004, l'Organisation n'a pas été pleinement en mesure de mener à bien une série d'activités préparatoires tout à fait essentielles, notamment des enquêtes, des évaluations et des déploiements d'effectifs et d'équipements. Plusieurs études sur les droits de propriété foncière et immobilière et sur les problèmes de protection ont néanmoins été commandées ; une enquête sur les compétences rémunérables des réfugiés a également été entreprise en collaboration avec l'OIT dans les pays d'asile. L'UNHCR a financé une série d'ateliers de formation à la protection en partenariat avec le Conseil norvégien pour les réfugiés. À la date de rédaction du présent document, l'UNHCR prévoyait de réhabiliter des structures essentielles – notamment des écoles, des hôpitaux et des réseaux de distribution de l'eau – au Soudan du Sud.

Le Haut Commissaire a déclaré que la situation au Soudan (Darfour compris) serait prioritaire pour l'UNHCR en 2004 et en 2005 et exigerait une attention maximale et des mesures exceptionnelles. Le Haut Commissaire a par conséquent créé le poste de Directeur des opérations pour la situation au Soudan en 2004. Le Directeur est responsable de la gestion et de la supervision des activités opérationnelles menées au Soudan, au Tchad, en RCA, en RDC, en Ouganda, au Kenya, en Éthiopie, en Érythrée et en Égypte pour faire face à cette situation. Les opérations nationales propres au Soudan continueront d'être gérées par 174 personnes, dont 43 fonctionnaires internationaux et 128 collaborateurs soudanais. La délégation de Khartoum bénéficiera de l'appui d'une sous-délégation et de différents bureaux extérieurs.

Total provisoire des besoins¹ : 56 725 331 dollars E.-U.

¹ Le budget-programme supplémentaire n'inclut pas les dépenses d'appui, fixées à sept pour cent soit 3 462 380 dollars E.-U., prélevées sur chaque contribution aux fins de remboursement des dépenses d'appui indirectes engagées par l'UNHCR (terrain et Siège).